

SEANCE DU 25 JUIN 2012

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2012

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

--- La séance est ouverte à 19 heures.

--- 39 membres sont présents : M. FIRKET Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. DESCHAMPHELEIRE Fernand, GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, FRERARD Joseph, BOUSETTA Hassan, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, MM. AYDOGDU Mehmet, LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mme NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, ZENNARO Carla et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE..

--- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

--- 10 membres sont absents : M. Michel de LAMOTTE, Mme Nicole STRUVAY, M. Claude EMONTS, Mme Jeanne de Chantal MEZEN, MM. José HAPPART, Jean-Claude MARCOURT, Mmes Véronique DE KEYSER, Lucrece HENRARD, Géraldine BLAVIER, et M. Philippe DEVOS.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

--- La séance se déroule en public.

M. le BOURGMESTRE annonce deux interventions en accord avec les Chefs de groupes. Il s'agit de :

- rendre hommage à l'occasion de la fin de la tournée européenne de Mme Aung San Suu Kyi, Citoyenne d'honneur de la Cité depuis 2007.
- rappeler que la Ville s'est engagée dans une procédure de commerce équitable.

1.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos du Cross selling numérique culturel et touristique ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC à propos de l'impact du tram sur la mobilité aux abords du tracé ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(Mme Véronique DE KEYSER entre en séance :40 présents).

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos du droit d'interpellation du citoyen au Conseil communal ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. José HAPPART entre en séance : 41 présents).

Entend une interpellation de M. Gilles FORET et Mme Carla ZENNARO à propos de la pratique du jogging en Ville ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

(Mme Nicole STRUVAY entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de Mme Julie FERNADEZ FERNANDEZ à propos de l'état des bâtiments communaux mis à disposition du service au public à Wandre ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

(M. Claude EMONTS entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos des étoiles touristiques ; « avant de décrocher une troisième étoile, mettons l'offre touristique de Liège sur de bons rails » ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos de la gestion de la piscine d'Outremeuse ainsi que la réponse de M. Fouad CHAMAS.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de l'occupation future du Hall Omnisport de la Constitution ainsi que la réponse de M. Fouad CHAMAS.

(M. Philippe DEVOS entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos des plantes invasives ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville.
Cette interpellation est renvoyée en Commission.

M. le BOURGMESTRE annonce qu'ils débiteront la séance par les points 18, 19, 134, 2 et 328.

18.

SANS OBJET

19.

Adopte le règlement de police et d'administration générale relatif à l'affichage électoral.

134.

Décide d'arrêter provisoirement le compte budgétaire de l'exercice 2011, le bilan et le compte de résultats au 31 décembre 2011.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

2.

Arrête provisoirement le bilan, le compte de résultats et le compte budgétaire de la Zone de Police au 31 décembre 2011.

328.

Décide de passer un marché de travaux par appel d'offres général relatif à la rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques (bâtiments situés dans le parc de la Boverie à 4020 Liège) afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture, de l'exploiter et d'en assurer la maintenance pendant une période de 10 ans - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs - sollicite les subsides du FEDER.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 0 voix contre et 17 abstentions.

3.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de Police au 31 décembre 2011.

4.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir des cartouches de dotation pour les membres opérationnels de la Zone de Police - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

5.

Décide de passer un marché « stock » en 2 lots par voie d'appel d'offres général en vue d'acquérir du matériel tactique pour les membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

6.

Décide d'octroyer pour l'année 2012 une subvention à l'ASBL «FEDERATION DES MOTOCYCLISTES DE BELGIQUE» (Fédémot)

7.

Décide d'octroyer pour l'année 2012 une subvention d'un montant à l'ASBL «5277 – POLICE LOCALE DE LIEGE».

SEANCE DU 25 JUIN 2012

8.

Décide de passer un marché à lots par procédure négociée sans publicité en vue de procéder à l'analyse du risque de foudre à l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

9.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au traitement du sol de pierre de l'accueil du Commissariat « Wallonie » Liège-Centre – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

10.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au placement d'une porte cochère au Commissariat d'Outremeuse - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

11.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue de procéder à la réfection du 2ème étage et au compartimentage de la cage d'escalier principale du Commissariat d'Avroy – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

12.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue de procéder au remplacement des sanitaires et des décharges de l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

13.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue d'optimiser le réseau caméras de la Zone de Police de Liège en procédant à l'ajout de 14 caméras, au déplacement de 2 caméras ainsi qu'au placement de projecteurs infrarouges – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

14.

Décide d'exécuter des travaux de peinture dans les bureaux de la Brigade judiciaire par le biais du marché « stock » relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

15.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique en vue de procéder à la rénovation complète du 1er étage du Commissariat du Longdoz – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

16.

Décide d'adopter le rapport d'activité 2011 de la Régie communale autonome " Liège -Développement " comprenant en annexe le bilan, le compte de résultat et ses annexes, et le rapport du Collège des commissaires.

17.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue des Wallons :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis l'intersection des immeubles n^{os} 66 et 68 jusqu'à l'immeuble n^o 78 ;
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis l'immeuble n^o 47 jusqu'à l'intersection des immeubles n^{os} 43 et 45 ;
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis la rue Mueseler jusqu'à l'opposé de l'immeuble n^o 62 ;
 - interdiction de stationnement depuis l'immeuble n^o 67 jusqu'à l'immeuble n^o 77, prolongeant celle existant jusqu'à l'immeuble n^o 121 ;
 - déplacement, à hauteur de l'immeuble n^o 96, du dispositif surélevé (plateau) existant à hauteur de l'immeuble n^o 98 ;
 - création d'un arrêt de bus à hauteur de la clinique Sainte-Rosalie.
2. rue de Robermont :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 290, sur une distance de 6 mètres.
3. rue de la Boulangerie :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de la façade latérale de l'immeuble cadastré rue Colompré n^o 136, sur une distance de 6 mètres.
4. rue des Courteaux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 206, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

5. rue de Porto :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 155, sur une distance de 6 mètres.
6. quai du Roi-Albert :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 100, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Eugène-Vandenhoff :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 66, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Saint-Séverin :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 44, sur une distance de 6 mètres.
9. rue Charlemagne :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 24, sur une distance de 6 mètres.
10. rue Florimont :
création d'emplacements de stationnement réservé aux véhicules de police, le long des immeubles à numérotation paire, sur une distance de 15 mètres.
11. rue Dehin :
création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, à hauteur des immeubles n^{os} 2 à 12 inclus, sur une distance de 30 mètres (6 emplacements).
12. rue Belleflamme :
création de passages pour piétons de part et d'autre du carrefour formé avec les avenues de la Libre-Pensée d'un côté et de la Grande-Rotisse de l'autre.
13. avenue de la Grande-Rotisse :
création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec la rue Belleflamme.
14. rue du Général Bertrand :
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 16.
15. rue Sainte-Walburge :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 400, sur une distance de 4 mètres.
16. rue des Franchimontois :
interdiction de stationnement, de l'opposé de l'immeuble n° 31 à l'opposé de l'immeuble n° 33, sur une distance de 12 mètres.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

17. rue Renory :
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 28, sur une distance de 7 mètres, du lundi au vendredi, de 6h30 à 10h et, à hauteur de l'immeuble n° 78, du lundi au vendredi, de 6h30 à 11h30.

20.

Décide de procéder par voie d'adjudication publique pour la passation d'un marché structuré en deux lots régissant ;

- d'une part, l'enlèvement sur le territoire de la Ville, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires tel que remorques, sur intervention des services de Police et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services (lot1) ;
- d'autre part, l'enlèvement sur réquisition de la Police, l'évacuation et la mise en dépôt des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires pouvant être qualifiés d'épave ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la Ville de Liège, en ce compris la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de six mois (lot2) – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique de prestataires de services – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

21.

Adopte une convention liant la Ville de Liège et la Société coopérative de l'Intercommunale de gestion immobilière liégeoise en vue du pré-financement de l'organisation de l'Avant Tour et de l'accueil de la Caravane publicitaire dans le cadre du Tour de France 2012 à la Foire Internationale de Liège.

22.

Décide de conclure une convention entre la Ville et la SNCB en vue de l'organisation de navettes ferroviaires dans le cadre du Tour de France 2012.

23.

Adopte la convention domaniale, à titre gratuit, liant la Ville et la Société Coopérative Foire Internationale de Liège, afin de permettre à cette dernière de disposer d'un parking lors des grandes manifestations qu'elle organise ou qu'elle accueille dans les halles des Foires de Liège.

24.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la passation d'un marché structuré en deux lots régissant ;

- d'une part, l'enlèvement sur le territoire de la Ville, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires tels que remorques, sur intervention des services de Police et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services (lot1) ;
- d'autre part, l'enlèvement sur réquisition de la Police, l'évacuation et la mise en dépôt des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires pouvant être qualifiés d'épave ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la Ville de Liège, en ce compris la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de six mois (lot2) – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique de prestataires de services – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SANS OBJET

25.

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville et la SPRL “ LES ARDENTES” relative à la manifestation “ Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock ” du 5 au 8 juillet 2012 - octroie une subvention à ladite SPRL.

26.

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville et l'A.S.B.L. « ENJEU », relative à la manifestation « RETROUVAILLES » des 1 et 2 septembre 2012 - octroie une subvention directe et indirecte à l'A.S.B.L. « ENJEU », pour l'organisation de la manifestation « RETROUVAILLES » des 1 et 2 septembre 2012.

27.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. « LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE », pour l'organisation des festivités dans le cadre de la Fête du 15 août 2012 - exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

28.

Octroie une subvention directe à l'association « URBAGORA », pour l'année 2012 - exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

29.

Octroie une subvention directe à l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement francophones (A.I.M.F.), pour l'année 2012.

30.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain polyvalent pour le programme de reforestation et de verdurisation de la Ville de Lubumbashi (République du Congo)
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

31.

Décide :

- d'exonérer l'association "AMERCOEUR, LE FAUBOURG DU COEUR" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

32.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU SART TILMAN ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

33.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE BRESSOUX-HAUT -ROBERMONT-CHARTREUSE-BOUHAY ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

34.

Décide :

- d'exonérer l'association "CONSEIL DE QUARTIER DE BRESSOUX-CENTRE & DROIXHE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

35.

Décide :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION DE QUARTIER SAINT-JACQUES -AVROY" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

36.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE CHENEE CENTRE ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

37.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE CHENEE-THIERS & EXTENSIONS ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

38.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE COINTE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

39.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE GRIVEGNEE BAS" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIIN 2012

40.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FRAGNEE-BLONDEN ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

41.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER JUPILLE/CHARLEMAGNE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

42.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER LES PIETRESSES " de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

43.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER LES VERGERS ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

44.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU BOUTELICOU" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

45.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU LAVEU ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

46.

Décide :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LONGDOZ ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

47.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER MOLINVAUX-NANIOT" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

48.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER JOLIVET-CORONMEUSE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite pour l'année 2012.

49.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DES HABITANTS DU QUARTIER SAINT -LEONARD" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

50.

Décide :

- d'exonérer l'association "OUTREMEUSE PROMOTION ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

51.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE ROCOURT ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

52.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU VAL DE LA LEGIA ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

53.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FOND PIRETTE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

54.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FAUBOURG WALBURGIS" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

55.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE SAINT-LAURENT/SAINT-MARTIN" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

56.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE SCLESSIN" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

57.

Décide :

- d'exonérer l'association "COMITE D'ETUDE ET DE DEFENSE DU THIER-A -LIEGE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

58.

Décide :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU QUARTIER LIEGE-VENNES-FETINNE ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport et de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

59.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « ALFA », dont le siège social est situé rue de la Madeleine, 17 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un Comptoir d'échange de seringues
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

60.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « FLY TOX ! » (C.A.P. FLY), dont le siège social est situé rue du Ruisseau, 17 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un service d'aide médicale, sociale et juridique aux personnes toxico-dépendantes
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

61.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « LES PENICHES », dont le siège social est situé quai de la Boverie, 47 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un projet d'insertion socio-professionnelle,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

62.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « REVERS », dont le siège social est situé rue Maghin, 19 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un service développant des opportunités intégratives pour un public touché par des détresses multiples,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

63.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « SIDA SOL », dont le siège social est situé rue de Pitteurs, 18 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un dispositif de prévention du SIDA et de lutte contre les attitudes discriminatoires à l'égard de cette maladie,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

64.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « CENTRE D' ACTIONS SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », dont le siège social est situé rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 ANGLEUR, pour l'organisation d'un centre d'actions sociales,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

65.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège social est situé Place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation de l'Urgence sociale
- d'octroyer au centre précité pour l'organisation du service d'Urgence sociale, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

66.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège social est situé Place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation du Relais Santé,
- d'octroyer au centre précité une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

67.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « RESTO DU COEUR-LIEGE », dont le siège social est situé rue Raymond Geenen, 9 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un restaurant social,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

68.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS » (CAP MIGRANTS), dont le siège social est situé rue des Anglais, 33 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un accompagnement des personnes réfugiées ou régularisées,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

69.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ICAR - WALLONIE », dont le siège social est situé chaussée Knaepen, 180 à 4420 MONTEGNEE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 6 novembre 2008, pour la réalisation d'une étude du contexte liégeois de la prostitution,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

70.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ALFA », dont le siège social est situé rue de la Madeleine, 17 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'approvisionnement du Comptoir d'échange de seringues en matériel stérile,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

71.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009 entre la Ville et l'ASBL « CALIF », dont le siège social est situé rue des Maraîchers, 67 à 4020 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

72.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « FLY-TOX» (« C.A.P. FLY »), dont le siège social est situé rue du Ruisseau, 17 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

73.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « EN-VIES », dont le siège social est situé boulevard d'Avroy, 87 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un trait d'union entre santé mentale et justice,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

74.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ESPACE P », dont le siège social est situé rue des Plantes, 116 à 1030 BRUXELLES, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un dialogue entre personnes prostituées et riverains,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

75.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ASSOCIATION BELGE DE L'ORDRE DE MALTE », dont le siège social est situé avenue Huart Hamoir, 43 à 1030 BRUXELLES, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 6 novembre 2008, pour le projet « La Fontaine - Liège », et la mise en oeuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

76.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « GROUPE D'ACTION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES » (G.A.M.A.H.), dont le siège social est situé rue de la Pépinière, 23 à 5000 NAMUR, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du Décret du 06 novembre 2008, pour un renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

77.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « ABRI DE JOUR DE LIEGE », dont le siège social est situé rue Lambert-le-Bègue, 36-38 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de jour
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

78.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « OPERATION THERMOS LIEGE », dont le siège social est situé rue Chevaufosse, 80 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

79.

Approuve le texte de la convention pour 2012 entre l'Etat fédéral (Service Public Fédéral Justice) et la Ville, pour le financement forfaitaire du coût du personnel civil d'encadrement du Service d'Accompagnement des Mesures Judiciaires Alternatives (SAMJA).

80.

Décide :

- d'accepter le don de M. Georges FOULON de plusieurs plans et calques anciens dessinés par l'architecte Moutschen, représentant des bâtiments érigés à l'occasion de l'Exposition Internationale de l'Eau en 1939 et notamment le Grand Palais, la cafétéria principale et le monument Albert I^{er}, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

81.

Décide :

- d'accepter le don de Mme Jacqueline CROLLEN de plusieurs documents anciens tels que plans de maisons, dossiers de rénovation ou documents comptables, ayant appartenu à une branche de la famille Marneffe datant de 1895 à 1897, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives,
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

82.

Décide :

- d'accepter le don de M. Jean-François MARIETTE de plusieurs cartes postales anciennes, représentant notamment des vues de Liège, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives,
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

83.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, avec consultation d'une seule firme pour l'acquisition de 10 claviers compatibles avec le logiciel CASSIO, indispensables à la bonne gestion des services du Département de l'Etat civil et de la Population.

84.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable - adopte le cahier des charges y afférent pour l'acquisition de matériel de nettoyage en 5 lots pour l'année 2012.

Addendum 84 bis

Mise en place d'une cartographie des activités festives à Liège.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Elisabeth FRAIPONT, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. le BOURGMESTRE sollicite une urgence aux membres du Conseil qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de marquer son accord sur le principe d'établissement d'un partenariat avec la Ville d'Elbasan (Albanie).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

85.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis de lotir n° 10/127 relative à un terrain situé rue de Beyne à Liège (Jupille-sur-Meuse) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture d'une voirie et de deux placettes.

86.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de modification de permis d'urbanisation relative à des terrains situés clos des Porions à Liège (Rocourt) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture de voirie entre la rue de l'Arbre Courte Joie et la chaussée de Tongres.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention.

87.

Décide d'établir un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) relatif au site proposé pour l'organisation de l'exposition internationale 2017 et à la zone Bressoux-Droixhe.

88.

Décide d'élaborer un projet de plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne et de soumettre la demande d'ouverture de voiries communales au Collège communal aux fins d'organiser l'enquête publique.

89.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis de lotir n° 10/126 relative à des terrains situés rue Bois de Breux à Liège (Jupille/Grivegnée) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture de voiries, de chemins piétonniers et de placettes.

90.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 79134 relative à l'aménagement des rues Jean Jaurès, des Français, d'Ans et l'optimisation de la zone N20-échangeurs de Rocourt et de la demande d'ouverture et de la modification de voiries - accord sur l'ouverture d'une nouvelle voirie entre la rue de l'Arbre Courte Joie et la chaussée de Tongres, à l'exclusion du chemin piétonnier entre la nouvelle voirie et le Clos des Porions, l'ouverture d'une nouvelle voirie entre la rue d'Ans et la chaussée de Tongres et la modification de la rue de l'Arbre Courte Joie en vue de l'aménagement du carrefour avec la rue d'Ans.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention.

91.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande d'un permis d'urbanisme - accord sur l'ouverture d'une nouvelle voirie dans le cadre de la construction d'un immeuble de 19 appartements.

(M. Jean-Claude MARCOURT entre en séance : 45 présents).

92.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une étude visant la faisabilité de la reconstruction des dents creuses le long de la Dérivation à Liège – adopte le cahier spécial des charges régissant le marché.

93.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une mission d'étude pour la réalisation d'un plan communal d'aménagement révisionnel sur le site des coteaux de la Citadelle et d'un rapport sur les incidences environnementales correspondant (R.I.E.) - adopte le cahier spécial des charges régissant le marché.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention.

94.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une étude en vue de la requalification des façades en Féronstrée et de la place Saint-Barthelemy à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges régissant le marché.

95.

Adopte définitivement le plan d'expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles concernées par la construction d'une nouvelle voirie à créer entre la rue de l'Arbre-Courte-Joie et la chaussée de Tongres.

96.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de semences de gazon en sacs.

97.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de graviers décoratifs.

98.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de conservation sur œuvres en béton – Monument – Fontaine Mathieu Bodson (4020 LIEGE) et sculpture de la Dame Blanche (4000 LIEGE) - approuve le projet définitif (comprenant le cahier spécial des charges) dressé en vue de l'exécution du marché – sollicite la subvention de la Région Wallonne.

99.

Décide

- de passer d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'étude préalable des éléments métalliques de la Fontaine du Perron, place du Marché à 4000 LIEGE
- d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges
- de solliciter le subside du Service Public de Wallonie, DGO4, Département du Patrimoine, Direction de la restauration du Patrimoine.

(M. Alain LEENS et Mme HEINDRICHS quittent la séance : 43 présents).

100.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux d'entretien et de sécurisation des balustres en fonte pour le site les Terrasses à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

101.

Décide de passer un marché "stock" sur catalogue par voie d'appel d'offres général pour l'acquisition de végétaux horticoles, en deux lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 – fixe les critères de sélection qualitative.

102.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour le remplacement d'une trappe de chambre de visite à la Fontaine de la place Saint-Etienne.

103.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection et le réaménagement de la zone animalière située dans le parc Nicolas Spiroux, à Grivegnée – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

104.

Décide de passer un marché de travaux en 2 lots, par adjudication publique, pour la restauration de la tour cybernétique dans le parc de la Boverie à 4020 LIEGE – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché.- sollicite la subvention du Service Public de Wallonie (DGO4 Département du Patrimoine).

105.

Décide d'approuver le texte de la garantie bancaire et les conditions générales de Dexia Banque concernant l'infrastructure de tourisme fluvial sur les voies navigables de la Région Wallonne, pour une concession particulière à la Ville de biens appartenant à la Région wallonne sis le long de la Meuse et de la dérivation de la Meuse ou lieu-dit « La Boverie », avec indexation de la garantie bancaire en faveur de la Région Wallonne.

106.

Octroie, pour l'année 2012, à l'A.S.B.L. "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" d'une subvention directe et d'une subvention indirecte afin de promouvoir la manifestation "LIEGE, CITE DE NOEL" qui aura lieu du 30.11.2012 au 30.12.2012.

107.

Octroie, pour l'année 2012, d'une subvention directe à l'A.S.B.L."LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES", pour la promotion de la Foire d'octobre.

(MM. José HAPPART et Michel PETERS quittent la séance : 41 présents).

108.

Approuve le texte de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'association "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" relative à l'organisation de la promotion des marchés et des brocantes pour 2011, 2012 et 2013 - octroie à ladite A.S.B.L. une subvention directe pour l'année 2012.

109.

Adopte le règlement relatif à l'organisation des marchés publics et des activités ambulantes, sur domaine public.

(Mme Véronique DE KEYSER quitte la séance : 40 présents).

110.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à une formation de base au logiciel WinSTAR.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

111.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à une formation sur le développement durable.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

112.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation en gestion de conflits.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

113.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à la passation d'un permis D.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

114.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation de sensibilisation à la diversité et aux lois anti-discrimination.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

115.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation à l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les lieux touristiques.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

116.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la conférence intitulée «Travail les raisons de la colère» organisée le 08/12/11.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

117.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation intitulée «Comment viser le transfert pour mieux gérer la formation».

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

118.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation intitulée «Développer des actions de communication performantes et les évaluer».

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

119.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à un colloque intitulé «Gestion des âges : un autre regard».

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

120.

Prend connaissance du protocole d'accord établi entre l'A.S.B.L. «S.P.M.T.» et l'A.S.B.L. «ARISTA» et d'y adhérer.

121.

Décide de passer par voie d'appel d'offre général d'un marché conjoint ayant pour objet le contrôle médical du personnel de l'administration de la Ville et du Centre public d'Action Sociale de Liège - fixe les critères de sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché et adopte le texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties au marché conjoint.

122.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture ainsi que d'un intérêt de retard, en suite d'une formation en gestion de crise.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

123.

Décide de passer un marché de services par appel d'offre général relatif à la mission d'étude et surveillance des travaux de rénovation lourde d'un immeuble classé sis rue Souverain Pont, 24, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

124.

Approuve les comptes et des états de recettes et dépenses de la Régie Foncière, de Stationnement et de Services pour l'exercice 2011 - décide conformément à l'article 12 des statuts de la Régie Foncière de Stationnement et de Services, d'affecter le résultat de l'exercice de manière suivante :

- dotation à la réserve légale soit 5 % du bénéfice ;
- dotation au fonds réinvestissements.

125.

Modifie le règlement communal 2011 concernant l'organisation d'un appel à projets dans le cadre du projet Interreg SUN pour végétaliser les espaces publics et bâtiments visibles depuis l'espace public, situés dans le périmètre de la ZIP-QI Nord/Saint-Léonard.

126.

Décide de passer un marché de travaux pour la rénovation lourde d'un immeuble sis rue Saint-Léonard n° 44 à 4000 LIEGE en deux logements moyens, par adjudication publique - approuve les critères de sélection qualitative tels que définis par le cahier spécial des charges à l'article 19 de l'arrêté royal du 8 juin 1996 – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

127.

Décide de passer un marché de travaux pour la rénovation d'un immeuble sis rue Saint-Léonard n°163 à 4000 LIEGE en deux logements avec rez-de-chaussée commercial , par adjudication publique – approuve les critères de sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

(M. Guy KRETTELS quitte la séance : 39 présents).

128.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de réparation des murs d'enceinte au cimetière de Rocourt – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

129.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel motorisé, destiné au Service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

130.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de conservation du mur de « Idel lanchelevici », au cimetière de Robermont – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

131.

Décide de faire exécuter les travaux de renouvellement de la couverture de toiture et des zingueries du corps de garde dans le cadre du marché « stock » (lot n° 8) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

132.

Approuve le texte de l'avenant au Memorandum of Understanding (MoU) du 5 octobre 2011 relatif à la distribution de l'électricité à Liège et sa convention d'exécution.

133.

Approuve le texte de la convention en complément au Memorandum of Understanding (MoU) du 5 octobre 2011 relatif à la distribution de l'électricité à Liège et sa convention d'exécution.

135.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 décembre 2011.

136.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 janvier 2012.

137.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 29 février 2012.

138.

Emet un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église du S-C et N-D de Lourdes
2. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
 3. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception (Grivegnée)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
 6. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
 2. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
 3. du Conseil d'administration de l'église protestante Réveil-Grâce-Hollogne

139.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. " Liège Propreté " - pour l'organisation de projets spécifiques, notamment celui de " Plus belle ma Ville ", du 01/01/2012 au 31/12/2012, sous réserve de l'approbation de l'avenant à l'avenant " Ville durable 2011 " par le Conseil des Ministres et par le Conseil communal.

140.

Décide de passer un marché en quatre lots par appel d'offres général, relatif à la fourniture de deux balayeuses, une balayeuse compacte de petite capacité (1m³) et une balayeuse compacte de grande capacité (6m³) ainsi que deux arroseuses, une arroseuse compacte de capacité moyenne (2m³) et une arroseuse compacte de grande capacité (5m³) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires .

SEANCE DU 25 JUIN 2012

141.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. Liège Propreté, pour l'année 2012.

142.

Autorise la cession du bail emphytéotique MOBLEFAN rue de Renory à 4031 Angleur.

143.

Décide de céder en gré à gré une parcelle de terrain rue Saint-Laurent à 4000 Liège.

144.

Décide de céder en vente publique un immeuble sis rue Sainte-Walburge, 39 à 4000 Liège.

145.

Décide de céder partiellement le bail emphytéotique RENAULT NERI rue de Mons à 4000 Liège – conclut un bail avec la SPRL « LES PORTES DE LIEGE ».

146.

Approuve l'avenant au bail emphytéotique « 1001 choses à faire » rue de Steppes à 4000 Liège.

147.

Décide d'acquérir des immeubles, rues Cathédrale, 18 et de Gueldre, 13/15 à 4000 Liège.

148.

Décide d'acquérir un ensemble d'appartements et de garages rue de Hesbaye, 147, 149/169 à 4000 Liège.

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention.

149.

Décide :

- de mettre en location, au profit du comité « Potager des Forges » d'une parcelle de terrain sise rue Saint-Léonard à 4000 Liège, cadastrée 10ème division, section B, numéro 116 K partie, à partir du 1er juillet 2012.
- d'adopter le texte de la convention de bail de droit commun relatif à une parcelle d'une contenance approximative de 560 m² sise rue Saint-Léonard à 4000 Liège, cadastrée 10ème division, section B, numéro 116K partie, au profit du comité « Potager des Forges ».

150.

Décide :

- de mettre à disposition de la S.A.« ANCIEN ETABLISSEMENT CARRE-SWINNEN » dont le siège social est situé sis rue Saint-Léonard, 113 à 4000 Liège, à titre exceptionnel et temporaire, l'immeuble sis rue de Droixhe, 10 à 4020 Liège
- d'adopter la convention de prolongation d'occupation pour se terminer de plein droit le 30 novembre 2012.

151.

Adopte la charte pour la cogestion et l'entretien des espaces communautaires dans les îlots Firquet/Saint-Séverin.

152.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire général dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

153.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire général dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

154.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de mobilier divers destiné à l'Enseignement communal liégeois dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

155.

Décide d'octroyer une subvention, pour l'année 2012, à l'ASBL « CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE DE LA VILLE DE LIEGE », rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 LIEGE.

156.

Décide d'octroyer une subvention, pour l'année 2012, à l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE.

157.

Décide de reconduire, pour une durée de 3 ans à dater du 01.09.2012, de la convention particulière intervenue entre la Ville et l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE relative à l'opération « Echech à l'échech », adoptée par le Conseil communal le 17.12.2007, telle que modifiée par l'avenant n° 1 du 29.11.2010.

158.

Décide de reconduire, pour une durée de 3 ans à dater du 01.09.2012, de la convention particulière intervenue entre la Ville et l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE relative à l'organisation des classes de vacances, adoptée par le Conseil communal le 17.12.2007, telle que modifiée par les avenants des 29.06.2009, 14.12.2009, 31.05.2010 et 29.11.2010.

159.

Octroie la subvention 2012 à l'ASBL « FEDERATION DES OEUVRES SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LIEGE », boulevard d'Avroy, 17 à 4000 LIEGE.

160.

Adopte l'avenant n° 1 au contrat de transport scolaire – circuit 4604 entre le TEC LIEGE-VERVIERS et la VILLE. (année scolaire 2011-2012).

161.

Décide de conclure un contrat de transaction avec :

- 1 – un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'acquisition de médailles en métal léger.
- 2 – un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'acquisition de matériel pour la cellule graphique du Département de l'Instruction publique.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

162.

Adopte le nouveau règlement particulier des études de l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.

163.

Décide :

- de reconduire pour l'année scolaire 2012-2013 l'organisation des Centres d'accueil 2011-2012;
- d'adapter cette organisation, en cas de nécessité impérieuse en fonction du nombre d'enfants à accueillir et des possibilités budgétaires;
- de charger le Collège de procéder, dans les limites des disponibilités budgétaires, à l'engagement du personnel indispensable sous régime du contrat d'employé à temps partiel et à durée déterminée pour la période du 03.09.2012 au 28.06.2013.

164.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, sise 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois de mars 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

165.

Exonère l'A.S.B.L. "COLLECTIF CONTRACEPTION LIEGE" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association, sise 91 rue Lairesse à 4020 LIEGE, pour l'année 2012.

166.

Exonère l'A.S.B.L. "REBONDIR" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association, sise 25 rue du Pommier à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

167.

Exonère le groupe lauréat du "Concours Accessibilité et Architecture 2012" de fournir toutes pièces comptables et/ou justificatives pour l'octroi et la liquidation du Prix de l'accessibilité 2012 - octroie le Prix de l'accessibilité 2012 à Mlle GUITOUN Amandine, représentante du groupe lauréat du "Concours Accessibilité et Architecture 2012" de la Ville.

168.

Exonère l'A.S.B.L. "CANCER ET PSYCHOLOGIE", sise 215/14 avenue de Tervuren à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE, de fournir les bilan, compte de résultats – octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

169.

Exonère l'A.S.B.L. "1 TOIT 2 AGES", sise 16 rue Sneessens à 1040 ETTERBEEK, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

170.

Exonère l'A.S.B.L. "ASSOCIATION SIMILES WALLONIE", sise 19/2 boulevard Beaufraipont à 4032 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite association pour l'année 2012.

171.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "AIDE LIEGEOISE AUX ALCOOLIQUES, AUX TOXICOMANES ET A LEUR FAMILLE" (en abrégé "ALFA"), sise 17 rue de la Madeleine à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

172.

Exonère l'A.S.B.L. "AVANCETOI", sise 80 rue Nicolas Spiroux à 4030 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

173.

Exonère l'A.S.B.L. "CAP SANTE", sise 32/11 avenue Rogier à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

174.

Exonère l'A.S.B.L. "REVIVRE CHEZ SOI", sise 4/24 rue Ernest Marneffe à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite association pour l'année 2012.

175.

Exonère l'A.S.B.L. "ALTEO", sise 579/40 chaussée de Haecht à 1031 BRUXELLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

176.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CALIF - FORMATION DE FORMATEURS", sise 67 rue des Maraichers à 4020 LIEGE, liquidable à concurrence d'une première tranche de 80 % au cours du premier semestre 2013 et du solde sur base d'un dossier de pièces justificatives approuvé par la Ville, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Réseau Insertion / Formation / Santé mentale" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

177.

Exonère l'A.S.B.L. "THAIS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite l'A.S.B.L., sise 40 place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Accompagnement de proximité autour du logement pour des personnes/familles en situations de précarité" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

178.

Exonère l'A.S.B.L. "TABANE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 510 rue Saint-Léonard à 4000 LIEGE pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Ensemble, des liens et des racines" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

179.

Exonère l'A.S.B.L. "LES PETITS VENN'ARDS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 32/01 avenue Reine Elisabeth à 4020 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Rencontre parents-enfants à la Halte-Accueil Les Petits Venn'ards" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

180.

Exonère l'A.S.B.L. "ESPOIR & VIE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 2 rue Natalis à 4020 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Organiser un soutien scolaire pour les enfants de familles précarisées et aider les parents dans leur rôle d'éducateur, afin de lutter contre la pauvreté" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

181.

Exonère l'A.S.B.L. "MICROBUS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 320 rue du Moulin à 4020 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Le français vecteur d'insertion" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

182.

Exonère l'A.S.B.L. "SAINTE-WALBURGE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 71 rue Sainte-Walburge à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Par des chemins de traverse, allons à la rencontre de l'autre,... Rassemblons-nous et entraïdons-nous pour sortir de nos isolements sociaux et communautaires" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

183.

Exonère l'A.S.B.L. "PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES" (en abrégé "P.E.C.W.B.") de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 11-15 rue Jonruelle à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "DARD'ART" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

184.

Adopte le texte de la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. "COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD" relative à l'organisation de la "Halte accueil" – exonère pour ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 6 rue de la Brasserie à 4000 LIEGE, pour l'année 2012 en vue d'organiser le projet "Halte accueil".

185.

Exonère l'A.S.B.L. "LA MARELLE LUDOTHEQUE" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 42 rue Hemricourt à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

186.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE" (en abrégé "C.R.I.P.E.L."), sise 19B place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

187.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "ECLAT DE RIRE", sise 172 rue Xhovémont à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

188.

Exonère l'A.S.B.L. "LIGUE ALZHEIMER" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 4b rue Montagne Sainte-Walburge à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

189.

Exonère l'A.S.B.L. "CENTRE D'ANIMATION PAROISSIALE" (en abrégé "CAP") de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 34a rue Jacob Makoy à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

190.

Octroie une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", dont le siège social est sis 55 rue d'Amercoeur à 4020 Liège, pour le 1^{er} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

191.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, dont le siège social est sis 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois d'avril 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville (article 844/33203/12/01).

192.

Approuve l'avenant n° 1 au "Règlement d'ordre intérieur applicable dans les milieux d'accueil communaux agréés" adopté par le Conseil communal en séance du 27 mars 2006 (point 129), portant une disposition à inclure au Chapitre II , Article 1 (Modalités d'Inscription).

193.

Approuve la convention avec l'A.S.B.L. "ASSOCIATION DES COMMERÇANTS – GALERIES SAINT-LAMBERT", dont le siège social est établi Place Saint-Lambert, 27 à 4000 LIEGE, représentée par son Shopping Center Manager relative à la mise à disposition de l'emplacement central des Galeries Saint-Lambert pour la "Semaine santé de la Ville de Liège" qui se déroulera du 17 septembre au 22 septembre 2012 en faveur de la population liégeoise.

194.

Exonère l'A.S.B.L. "MAISON BLANCHE DE GLAIN", de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., liquidable à concurrence d'une première tranche de 80 % au cours du premier semestre 2013 et du solde sur base d'un dossier de pièces justificatives approuvé par la Ville, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Glain, sa maison de quartier : « Toutes les couleurs de 20 ans d'expression éducative, culturelle et citoyenne »" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

195.

Exonère l'A.S.B.L. "MAISON MEDICALE LES HOULPAYS", sise 2 Thier de la Chartreuse à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Les potagers collectifs sur roulettes" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

196.

Exonère l'A.S.B.L. "CENTRE POLY-CULTUREL RESISTANCES", sise 11-13 rue Jonruelle à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Résistances en santé..." du 01/01/2013 au 31/12/2013.

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil communal.

Il s'agit d'approuver le règlement du "Concours Accessibilité et Architecture 2013".

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

197.

Exonère l'A.S.B.L. « UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE - SECTION DE LIEGE », rue de la Mutualité, 80 à 4030 Grivegnée, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

198.

Exonère l'A.S.B.L. « BESACE, SPORTS-TOURISME-LOISIRS », avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

199.

Exonère l'A.S.B.L. « SERVICE DIOCESAIN DES JEUNES – S.D.J.», rue des Bruyères, 127 à 4000 Liège 1, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

200.

Exonère l'A.S.B.L. « LES SCOUTS - FEDERATION DES SCOUTS BADEN-POWELL DE BELGIQUE », rue de Dublin, 21 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

201.

Exonère l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET SANTE », chaussée de Haecht, 579, Bte 40 à 1031 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

202.

Exonère l'A.S.B.L. « GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE - G.C.B. », rue Paul-Emile Janson, 35 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

203.

Exonère l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE », rue Saint-Gilles, 29 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

204.

Exonère l'association de fait « JEUNES MR SECTION DE LIEGE VILLE », Vinâve d'Ile, 9 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

205.

Exonère l'A.S.B.L. « SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE – C.E.M.E.A. - S.J. », rue de Sluse, 8 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

206.

Exonère l'A.S.B.L. « SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS (S.I.E.P.) », rue Forgeur, 25 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

207.

Exonère l'association de fait « MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES DU NOUVEAU LIEGE – M.J.S. – LIEGE », avenue des Lilas, 23 à 4000 Liège – Rocourt, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

208.

Exonère l'association de fait « JEUNES C.D.H. LIEGE VILLE », rue Paradis, 104 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

209.

Exonère l'A.S.B.L. « PROMOTION ET CULTURE », place Saint Paul, 9-11 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

210.

Décide d'octroyer une subvention directe à L'A.S.B.L « CLUB DES JEUNES DU PERY – M.J. PERY », rue au Péri, 3 à 4000 Liège pour l'année 2012.

211.

Exonère l'association de fait « C.E.C. MOSAIQUE », place Saint-Christophe, 8 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

212.

Décide d'octroyer une subvention directe à L'A.S.B.L « CLUB DES JEUNES DU PERY – M.J. PERY », rue au Péri, 3 à 4000 Liège pour l'année 2012.

213.

Exonère l'A.S.B.L. « LA JOYEUSE VAGUE », avenue de Péville, 8 à 4030 Liège-Grivegnée, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

214.

Exonère l'A.S.B.L. « FEDERATION NATIONALE DES PATROS », rue de l'Hôpital, 17 à 6060 Gilly, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

215.

Exonère l'A.S.B.L. « ECOLO-J », place Eugène Flagey, 18 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

216.

Exonère l'association de fait « FEDERATION DES ETUDIANTS LIBERAUX UNIS », Vinâve d'Ile, 9 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite l'association de fait pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

217.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L.« CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD - LA BIBI (C.E.C.) », rue Lamarck, 26 à 4000 Liège pour l'année 2012.

218.

Exonère L'A.S.B.L. « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE DE L'OUEST - C.E.C. LA BARAKA », rue Sainte-Marguerite, 51 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

219.

Exonère l'A.S.B.L. « l'ATELIER CREATIF DE BOIS-DE-BREUX », rue de Herve, 653 à 4030 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

220.

Exonère l'A.S.B.L. « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT », rue Lavaniste, 72 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

221.

Exonère L'A.S.B.L. « LA TCHICASS », rue des Ecoliers, 24 à 4020 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

222.

Exonère l'A.S.B.L. « LA MARGUERITE – MAISON DE QUARTIER », rue Sainte-Marguerite, 362 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

223.

Exonère l'A.S.B.L. « GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE (G.A.S.S.) », Degrés des Tisserands, 33 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

224.

Exonère l'A.S.B.L. « SAINTE-WALBURGE », rue Sainte-Walburge, 71 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

225.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD », rue Lamarck, 26 à 4000 Liège pour l'année 2012.

226.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE », Ilot Saint-Georges, en Féronstrée, 86 à 4000 LIÈGE 1, pour l'année 2012.

227.

Décide d'acquérir un vélo fitness, un vélo de spinning, un elliptique, deux rameurs et deux tapis de course, destinés à l'Enseignement communal et au Département de la Jeunesse et des Sports, sur base du marché sur catalogue adopté par le Conseil communal du 04/10/2010, ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers et d'une validité de 36 mois.

228.

Décide d'acquérir une autolaveuse compacte sur batterie et ses accessoires d'exploitation auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

229.

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité préalable pour l'attribution du contrat de maintenance du logiciel de gestion G.M.A. - adopte le texte du contrat d'assistance à conclure entre la Ville et l'adjudicataire du marché pour une durée de 48 mois.

230.

Décide d'acquérir cinq armoires métalliques à portes battantes, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

231.

Décide d'acquérir quatorze armoires métalliques à volets , auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

232.

Décide d'acquérir cent soixante chaises de collectivité, deux diables de transport, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

233.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « PROMOTION DES SPORTS », pour l'année 2012 pour l'organisation de la manifestation « Liège sur Sable » du 19/07/2012 au 12/08/2012.

234.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de mobilier pour la cafétéria du Centre Sportif d'Outremeuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

235.

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'association de fait « ROTARY CLUB DE LIEGE CITE ARDENTE », relative à la manifestation dénommée « 24 heures de Jogging de Liège » du 22/09/2012 au 23/09/2012 – Exonère l'association de fait « ROTARY CLUB DE LIEGE CITE ARDENTE », de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à ladite association pour l'organisation de la manifestation « 24 heures de Jogging de Liège » du 22/09/2012 au 23/09/2012.

236.

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BE YOURSELF », relative à la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2012 au 12/08/2012 - d'exonérer l'A.S.B.L. « BE YOURSELF » de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

237.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CAMERA-etc » - exonère ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

238.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX - C.R.E.A.H.M. - REGION WALLONNE », quai Saint-Léonard, 6 à 4000 Liège.

239.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARELLE LUDOTHEQUE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

240.

Exonère l'A.S.B.L. « le jardin des enfants – jde », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

241.

Exonère l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE (A.E.D.L.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

242.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE – EdR », rue Xhovémont, 172 à 4000 Liège.

243.

Exonère l'A.S.B.L. « CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIDE A LA POPULATION EN DIFFICULTE – APODI » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

244.

Exonère l'A.S.B.L. « LE COURANT D'AIR », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

245.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « TELE-SERVICE LIEGE T.S. LIEGE ».

246.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY », pour l'année 2012.

247.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « ETNIK'ART » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

248.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPACES BOTANIKUES UNIVERSITAIRES DE LIEGE», de fournir le bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

249.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES STUDIOS DU HORLA», de fournir le compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite pour l'année 2012.

250.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CROCH», de fournir le bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

251.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE», pour l'année 2012.

252.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION», pour l'année 2012.

253.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION», pour l'année 2012.

254.

Décide :

- d'exonérer l'Association «OUVERTURE NORD SUD», de fournir le bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite Association pour l'année 2012.

255.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE», pour l'année 2012, pour l'organisation d'une tournée internationale.

256.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE», pour l'organisation de la manifestation «La Fête au Château», organisée le samedi 8 septembre 2012 à Angleur
- d'octroyer une subvention indirecte à la A.S.B.L pour l'organisation de ladite manifestation.

257.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES - THEATRE DE LA PLACE».

258.

Décide de passer un marché à dix lots par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la restauration de dix ouvrages manuscrits de la Bibliothèque Ulysse Capitaine.

259.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures, en exécution d'une commande de goupilles pour échafaudage lancée au bénéfice du BAL / Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain et d'une commande d'accessoires pour diables lancée par la Direction du Département Culture - Musées – Tourisme.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

260.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture, en exécution d'une commande relative à l'achat de matériel d'éclairage lancée au bénéfice du Musée de l'Art Wallon.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

261.

Décide :

- d'accepter le don de M. Serge LOUREAU de l'orgue de danse de taille moyenne «Le Brabançon», manufacturé dans les ateliers Théophile Mortier à Anvers au cours de la première guerre mondiale,
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

262.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures en exécution de deux commandes de luminaires lancées au bénéfice du Grand Curtius et du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège relevant du Département de la Culture.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

263.

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE», relative à l'organisation de la manifestation culturelle «Tempo Color», qui se déroulera les 21 et 22 septembre 2012 place des Carmes à Liège,
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

264.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE VISION POUR LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - NEW VISION», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

265.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION CULTURELLE BERBERE TAMAZIGHT», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

266.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «GROUPE SLAVIANKA ART», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

267.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TIBI DE L'AFRIQUE DE L'OUEST», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

268.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ARTICLE 27 LIEGE - ART27LG», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

269.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «POINT D'APPUI - SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES SANS PAPIERS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

270.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOVINYO», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

271.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SAFARI DES ANGES», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

272.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COLLECTIF EBENE PLUS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

273.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE DE LIEGE - ML LG», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

274.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «UNION LIEGEOISE POUR LA DEFENSE DE LA PAIX - ULDP», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

275.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L.«LA BRAISE CULTURE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

276.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA BOBINE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

277.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ENAIP EN PAYS DE LIEGE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

278.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'entretien des peintures des menuiseries extérieures de la façade Est de l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside du Service public de Wallonie (Maintenance).

279.

Décide d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique pour l'exercice 2012, réalisés dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

280.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF de la conciergerie en deux phases à la Maison de la Presse, rue Haute Sauvenière, 19 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

281.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et la mise en service de modules de communication pour la télégestion de la Ville de Liège - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

282.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un poste de lavage pour l'atelier peinture avec bassin de décantation et station de séparation des eaux usées nécessaires aux Bâtiments communaux - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

283.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité incendie au Théâtre du Trianon, rue Surllet 20 à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

284.

Décide de passer un marché structuré en trois phases par procédure négociée sans publicité pour la mission d'études concernant la mise en conformité électrique et relighting à l'Eglise Saint-Nicolas, rue Fosse aux Raines, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

285.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des convecteurs gaz par un chauffage central à l'annexe école des Pitteurs, rue Surllet, 10 à 4020 LIEGE - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

286.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour le remplacement de châssis à l'école fondamentale, rue Charles Bartholomez 7-9, 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicite les subsides du Service public de Wallonie (UREBA).

287.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité de l'ascenseur à la Halle du Nord, rue de la Boucherie à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

288.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des bétons de façade de la cour intérieure à l'école fondamentale communale de Chênée-Thier, rue Fraîche, 14 à 4032 CHENEE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

289.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'un système de détection incendie généralisée à l'Accueil des immigrés, Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – conclusion d'un contrat de d'entretien.

290.

Décide d'exécuter les travaux de rafraîchissement des peintures intérieures, au Mémorial Walthère Dewé, rue Coupée, 92 à 4000 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°6).

291.

Approuve les travaux modificatifs générant un supplément apportés au projet initial des travaux de désamiantage du sous-sol au Théâtre de la Courte Echelle, rue de Rotterdam 29 à 4000 LIEGE.

292.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise sur plan du réseau gaz de divers bâtiments administratifs et scolaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

293.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF au jardin d'enfants, rue de Visé 782 à 4020 WANDRE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise

294.

Décide d'acquérir de bois divers et de panneaux en bois pour l'exercice 2012, réalisé dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2014.

295.

Décide d'acquérir du mobilier de bureau destiné au service Cellule Sécurité – 2^{ème} étage, rue de Namur, 2, 4000 LIEGE, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

296.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'une hydro-cureuse à haute pression nécessaire au Service des Bâtiments communaux - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

297.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la sécurisation de la cour intérieure à l'Atelier créatif de Jupille, place des entreprises.

298.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'extension de la serre « Tunnel » aux pépinières Trou Louette, avenue Joseph Merlot 107 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

299.

Décide d'exécuter des travaux de placement de systèmes d'alarmes évacuation à effectuer à l'implantation des Erables – Annexe Na, rue Longue 46 à 4000 LIEGE (lot n° 7) et au jardin d'enfants de la Faille, rue de la Faille 41 à 4000 LIEGE (lot n°8), réalisé dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique.

300.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des châssis et portes de la façade principale de la piscine au Centre Sportif de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux 55 à 4030 GRIVEGNEE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

301.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage du calorifuge des tuyauteries, à l'école fondamentale communale de Jupille-Bruyères, rue Fernand Dehousse, 1 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

302.

Décide de réaliser les travaux de maintenance (remplacement de boiseries de corniches pourries en façade à rue – remplacement de divers tuyaux de descente en zinc – réparation en recherche des versants de toiture en ardoises naturelles 20/30) au Musée d'Ansembourg, en Féronstrée, 114, à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché “stock” (lot n° 6) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux. - sollicite des subsides du S.P.W. (Patrimoine et Maintenance).

303.

Décide d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien à de toitures, à charge des articles du budget extraordinaire de l'exercice 2012 - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

304.

Décide d'exécuter des travaux de peinture intérieure et de décoration à l'école fondamentale de Cointe, boulevard Gustave Kleyer 36 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°8).

305.

Décide d'exécuter des travaux de peinture du hall de la cage d'escalier et du couloir du 1^{er} étage au groupe scolaire du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 244-246 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n° 6).

306.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'étanchéisation de l'ensemble des serres à l'ICET d'Horticulture, rue de l'Espérance, 62 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

307.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements de la chaufferie à l'ICET Hôtellerie, Hors Château 13, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - sollicite les subsides du Service public de Wallonie (UREBA).

308.

Décide de passer un marché par adjudication publique pour le parachèvement des enduits de façades à l'église Saint-Vincent, avenue Albert Mahiels, 4000 LIEGE - fixe comme suit le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite le subside du Service public de Wallonie (Programme triennal 2010-2012) ;

309.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour le placement d'une fibre optique dans les rues Saint-Jean-Baptiste, Velbruck et Hors Château pour relier 2 bâtiments, l'Ilot Saint-Georges et l'école d'Hôtellerie et de Tourisme à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

310.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'enlèvement de deux souches de cheminées menaçant ruine et la réalisation de divers travaux de sécurisation à l'Ancienne Eglise Saint-Gérard (réserves du MARAM), Hors-Château, 25 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

311.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires, apportés au projet initial des travaux Mesures conservatoires d'urgence, placement d'un système de détection incendie à l'école d'hôtellerie (Hôtel de Grady) en Hors Château, 5 à 4000 LIEGE.

312.

Décide d'exécuter les travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans divers bâtiments communaux, réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique, à charge des articles du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

313.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'un système de détection incendie généralisée à l'Accueil des immigrés, Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.
SANS OBJET

314.

Décide d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et du Centre Public d'Action Sociale de Liège dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment sis rue Général Bertrand 1 à 4000 LIEGE au profit du centre du centre public d'action sociale de Liège - octroi d'une subvention indirecte au Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour la mise à disposition gratuite dudit bâtiment estimée sur base du revenu cadastral de l'immeuble

315.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement du revêtement de sol de la Mairie de quartier, au Complexe Administratif de Grivegnée, 128 rue Belvaux à 4030 LIEGE (Grivegnée) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

316.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de plafonds (y compris l'éclairage) au jardin d'enfants, rue Longue 46 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

317.

Décide de passer un marché par voie d’adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis (en 2 phases), au Groupe scolaire du Thier-à-Liège, 244-246 boulevard Ernest Solvay à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise – sollicite la subvention du Service Public de Wallonie (UREBA).

318.

Décide d'acquérir des revêtements de sols nécessaires aux besoins de nos services techniques pour l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

319.

Décide d'approuver la réalisation de travaux apportés au projet initial des travaux d'installation des machineries scéniques et de l'électricité scénique à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

320.

Décide de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de rénovation globale du bâtiment dans le cadre du programme triennal au complexe administratif de Wandre 832, rue de Visé à 4020 LIEGE (Wandre) - fixe comme suit le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise - sollicite le subsidie du Service public de Wallonie (Programme triennal 2010-2012) et (UREBA).

321.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de reconstruction du mur mitoyen dans la cour de récréation de l'école fondamentale de Rocourt, rue François Lefèbvre 62/66, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

322.

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE - octroie un délai complémentaire de 64 jours calendrier pour la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires.

323.

Décide de retirer sa délibération du Conseil du 27 février 2012 point n°82 – passation d'un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de matériel destiné au Service plomberie des Installations intérieures structuré en 4 lots distincts – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs :

324.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour la transformation d'une classe en bloc sanitaire au groupe scolaire, rue Bonne Nouvelle 16, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides de la Communauté Wallonie – Bruxelles (PPT).

325.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour la réfection du bloc sanitaire locaux 1 et 2 à l'annexe de l'ICET Horticulture, bd Sainte-Beuve 31A, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

326.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour divers travaux d'électricité à l'école mixte d'enseignement secondaire spécialisé, rue Joseph Vrindts 7, 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

327.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des carrelages des vestiaires de la piscine, l'obturation de baies, le placement d'une ventilation et le remplacement de châssis à l'école fondamentale de Burenville, rue Burenville, 46 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

329.

Décide de passer un marché de services par adjudication publique structuré en trois lots relatifs aux contrats de maintenance et de garantie totale pour les installations techniques du Musée Curtius, quai de Maestricht 13 à 4000 LIEGE - adopte dans toutes ses dispositions, le cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs.

330.

Décide de passer, par voie d'appel d'offres général, un marché de services pour la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de terrains de football pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Lemans situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

331.

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 4) générant un supplément de dépense apportés au projet initial des travaux de rénovation des niveaux 0, -1 et -2 au Service des Travaux, rue de Namur, 2, à 4000 LIEGE.

332.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de rénovation des douches et à l'aménagement du -1 (remplacement chaudière et production sanitaire + rationalisation du réseau gaz) à la Division de Voirie, rue de l'Enseignement, 16, à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

333.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'un local « nurserie » (en deux phases) à l'IRHOV, rue Monulphe, 80 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

334.

Décide d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures.

335.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central, remplacement de la production d'eau chaude sanitaire et désamiantage à L'ICET de coiffure, rue des Pitteurs 31 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

336.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement d'un accès indépendant vers l'accueil d'urgence à la crèche de Droixhe, rue A. Rassenfosse 1 à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

337.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF à l'école fondamentale communale de Wandre-Xhavée, rue de Rabosée 67 à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

338.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le relighting complet, l'ajout d'éclairage de secours et l'adaptation de faux-plafonds (en trois phases) au groupe scolaire Waha, boulevard d'Avroy, 96, à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

339.

Décide :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'ASBL «Confrérie des Fous», relative au projet spécifique
- d'octroyer une subvention en capital à ladite ASBL pour financer les travaux de réhabilitation du bâtiment sis Vieille Voie de Tongres, 74/76 à 4000 LIEGE, sous réserve de l'approbation de l'avenant à l'avenant « Ville durable 2011 ».

340.

Adopte le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et de M. Luis SALAZAR, artiste, pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le bâtiment en partie classé de l'Opéra Royal de Wallonie.

341.

Adopte le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et l'association « Confrérie des Fous », dans le cadre de la mise à disposition à titre précaire d'un emplacement dans le bâtiment BM 46 sis rue de la Tonne 80 à 4000 ROCOURT, ancienne Caserne Lemans - décide d'octroyer une subvention indirecte à ladite association par la mise à disposition gratuite de l'emplacement.

342.

Décide d'adopter la convention destinée à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL « Royal Fayenbois Tennis club », dans le cadre de la mise en conformité des installations sportives sis avenue du Tennis 1 à 4020 LIEGE – octroie d'une subvention en capital à l'association « Royal Fayenbois Tennis club » pour la réalisation de travaux d'aménagement.

343.

Décide d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL « Fédération belge des Banques Alimentaires Pour la Lutte contre la Faim dans notre Pays» dans le cadre de la mise à disposition à titre précaire du bâtiment BM46 sis rue de la Tonne 80 à 4000 LIEGE – octroie d'une subvention indirecte à l'ASBL « Fédération belge des Banques Alimentaires Pour la Lutte contre la Faim dans notre Pays» pour la mise à disposition titre précaire du dit bâtiment.

344.

Décide d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et la BVBA (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid – S.P.R.L.) «TOURIS-TRAM» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion- exonération de l'association B.V.B.A. «TOURISTRAM » de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie d' une subvention indirecte à la B.V.B.A. «TOURISTRAM », pour mise à disposition à titre précaire d'un emplacement dans le bâtiment BM 46 sis rue de la Tonne 80 à 4000 LIEGE.

345.

Décide d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de la représentation consulaire d'Italie à Liège dans le cadre de la disposition précaire de 2 locaux dans le bâtiment de la maison de la presse au profit de la représentation consulaire d'Italie à Liège.

346.

Décide d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et la société en commandite par actions «ESPACE GUILLEMINS» dans le cadre de la location de surfaces dans un immeuble sis rue des Guillemins. (n°346)

347.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la voirie d'accès à l'école fondamentale de Wandre, Vôye des Cotch'Tresses (4020 WANDRE).

348.

Décide d'approuver le principe de l'exécution des travaux de déplacement du passage pour piétons adaptation du carrefour de la place du Général Lemans et de l'avenue Emile Digneffe à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

349.

Décide de confier à la « S.C.I. RESA », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, rue du Moulin (4020 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

350.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement de la rue Haute (4000 LIEGE).

351.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Walthère Dewé et le remplacement d'une canalisation d'égout rue de l'Ermitage (4000 LIEGE) – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

352.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 1 de la convention à conclure entre la Ville et le S.P.W. (Service Public de Wallonie) portant sur les articles numérotés de 1 à 6 afin d'adapter la convention appelée à régir les droits et les obligations respectifs de la Ville et le S.P.W. dans le cadre de la cession de la maîtrise d'ouvrages relative à des travaux de remplacement d'installations d'éclairage vétustes ainsi qu'à la cession de propriété de ces ouvrages après exécution desdits travaux.

AJOURNE

353.

Décide d'arrêter le texte de la convention particulière à conclure entre la Ville et « INFRABEL » relative à la construction d'une passerelle située au Km 4.162 de la ligne 34 – Liège Guillemins / Hasselt à Liège Vivegnis.

AJOURNE

354.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la création d'une nouvelle voirie, en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée à 4000 LIEGE – de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

355.

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la SCRL Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif à l'aménagement de l'égouttage et au déplacement des installations de distribution d'eau au croisement des rues de Lantin et d'Alleur à 4000 LIEGE.

356.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et de rétablissement de la structure par chemisage de la canalisation d'égouttage, ainsi que la remise en état d'une chambre de visite, rue Villette à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

357.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, place Herbert Hoover à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

358.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, impasse Hubart à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

359.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, rue de la Cité à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

360.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'entretien du micro-tapis, rue des Trois Grands (4030 GRIVEGNEE), dans le cadre du marché « stock » de travaux d'amélioration des revêtements de voiries d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

361.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de trottoirs, rue de Rabosée à 4020 LIEGE (WANDRE) – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.- sollicite les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

362.

Décide de conclure un contrat de transaction en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'entretien et le dépannage de neuf stations de relevage des eaux d'égout situées sur le territoire de la Ville ainsi que la mise à niveau technique et sécuritaire de six d'entre elles.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

363.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de trottoirs et sécurisation de carrefours, rue du Sart-Tilman (partie comprise entre l'allée de la Cense Rouge et la rue de la Lisière) à 4031 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

364.

Décide d'adopter la charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes » afin d'améliorer la sécurité routière des usagers de deux-roues motorisés et de tenir compte de leurs besoins spécifiques lors de l'étude de nouveaux aménagements d'espaces publics à passer avec l'ASBL FEDEMOT.

365.

Décide de passer un marché conjoint de travaux entre la Ville et la « C.I.L.E. » par adjudication publique pour l'aménagement de l'égouttage et le déplacement des installations de distribution d'eau au croisement des rues d'Alleur et de Lantin à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

366.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la création d'un tronçon de voirie à Droixhe et pose d'un égout à 4000 LIEGE - décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1) - sollicite la subvention du PFGV, «Plan Fédéral des Grandes Villes ».

367.

Décide d'approuver le projet de remplacement de luminaires vétustes, l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la TVA - lance un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet , par procédure négociée sur simple facture acceptée - approuve les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fournitures - approuve la liste des fournisseurs à consulter dont les noms sont repris dans la délibération - charge le Collège de l'exécution de la présente délibération - transmet la présente délibération à l'intercommunale pour dispositions à prendre.

368.

Décide d'approuver le projet d'aménagement du réseau éclairage public rue Saint-Laurent à 4000 LIEGE comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la TVA – lance un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 17, de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics - approuve le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fourniture - approuve la liste des fournisseurs à consulter dont les noms sont repris dans la délibération - charge le collège de l'exécution de la présente délibération – transmet la présente délibération à l'intercommunale pour dispositions à prendre.

369.

Décide d'approuver le projet d'aménagement de la rue Walthère Dewé à 4000 LIEGE comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la T.V.A. - autorise le GRD à lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, par procédure négociée sur simple facture acceptée - approuve les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fournitures - approuve la liste des fournisseurs à consulter dont les noms sont repris à l'arrêté - charge le collège de l'exécution de la présente délibération – sollicite les subventions régionales du Service Public de Wallonie - transmet la présente délibération à l'intercommunale pour dispositions à prendre.

370.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le placement de l'éclairage public au niveau de la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée), à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

371.

Décide d'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public pour la place Henri Simon à 4000 LIEGE - lance un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 17, de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics - approuve le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fourniture - d'approuver la liste des fournisseurs à consulter - charge le collège de l'exécution de la présente délibération - de transmettre la présente délibération pour dispositions à prendre – sollicite les subventions régionales.(Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

372.

Décide de passer d'un marché de fournitures par appel d'offres général pour la fourniture de luminaires pour la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée) à 4000 LIEGE – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

373.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de mise sous domaine public de l'areine Gersonfontaine dans la rue Pouplin, la rue Stéphany, la rue Lambert-le-Bègue et la place des Béguinages (4000 LIEGE).

374.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de l'avenue de la Rousselière dans le parc de Fayembois (4020 JUPILLE), générant une augmentation du coût des travaux.

375.

Décide de passer un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de machines et d'outillages divers pour les ateliers de maintenance – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

376.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique pour l'acquisition et la pose de différents types de clôtures sur le territoire de la Ville - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, à l'adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 – fixe le critère de sélection qualitative.

377.

Décide d'adhérer au marché de fourniture de fondants chimiques à passer par la Province de Liège qui agit en tant que centrale de marchés organisée dans le but du regroupement des besoins des communes pour les périodes hivernales et mandate la Province de Liège, au nom de la Ville pour l'attribution du marché – fixe les besoins de la Ville en produits de déneigement pour l'hiver 2012-2013 – approuve le texte de la convention transmis par la Province de Liège et reprenant les obligations et responsabilités des différentes parties dans le cadre de l'exécution de ce marché et de la gestion des stocks.

378.

Décide de passer par voie de procédure négociée sans publicité, un marché pour la location d'un véhicule de fonction hybride pendant une durée de 48 mois, véhicule d'attente compris – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par le service technique du Parc automobile.

379.

Décide de passer un marché de fournitures par appel d'offres général pour l'acquisition d'un tracto-pelle pour les services de voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil communal.

Il s'agit d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de Réaménagement de la place Vivegnis, 4000 LIEGE.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

380.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. TECTEO GROUP

Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2012;

2. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012;

3. Intercommunale de soins Spécialisées de Liège (ISOSL)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012;

Question orale

M. le BOURGMESTRE transmettra par écrit les réponses à M. PETERS relatives à la charte de déontologie électorale et à la journée du client et de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE relative à l'utilisation de produits issus du commerce équitable au sein des différents services de l'administration de la Ville.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Entend une question posée par Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos du Plan Wallonie Cyclable ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

--- La séance est levée à 1h05'.

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.